



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 18 JUIN 2018 À 20 H

ORDRE DU JOUR

1. Bâtiment du parc municipal situé au 199, route 132 Ouest, Percé
 - 1.1 Convention provisoire avec le Club nautique de Percé relativement à l'occupation d'une partie du bâtiment, incluant des espaces extérieurs
 - 1.2 Demande du Club nautique de Percé – Autorisation de permettre à Avolo Plein-Air d'occuper une partie des espaces loués dans le cadre de la convention provisoire
2. Maîtrise d'œuvre – Lot 3 – Protection et réhabilitation du littoral de l'anse du Sud

PÉRIODE DE QUESTIONS.